



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Pièces à fournir dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience

Afin d'étudier la recevabilité de votre demande de VAE, la candidature doit comporter, a minima, les éléments suivants, conformément à la notice du CERFA pages 6 à 8 :

- Le **document CERFA** entièrement complété et signé
- Une lettre de motivation (*1 page*) mentionnant l'intitulé exact du diplôme en objet, adressée au Pôle Accompagnement des Carrières de la FCU Artois.
- Un CV très détaillé (*minimum 2 pages : explicitation des expériences professionnelles et extra-professionnelles en lien avec le diplôme, missions correspondantes, compétences acquises pour chaque poste, formations suivies, diplômes...*)
- Copie d'une pièce d'identité (*carte d'identité, passeport ou permis de conduire*)
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Justificatifs de tous les diplômes obtenus (*diplôme ou relevé de notes*)
- Justificatifs de toutes les formations suivies
- Justificatifs de toutes les expériences indiquées dans le CV, couvrant la période de début et de fin avec l'intitulé exact du poste, **soit** :
 - *les 3 premières et 3 dernières fiches de paie*
 - *ou, le contrat de travail et les 3 dernières fiches de paie*
 - *ou, l'attestation de l'employeur*
 - *ou l'attestation de fin de contrat*
- Pour les demandeurs d'emploi, copie d'une attestation datant de moins de 3 mois

- **Si vous bénéficiez d'un accompagnement autre que celui de l'université, merci de nous le préciser lors du dépôt de la demande de VAE**

La candidature est à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

UNIVERSITÉ D'ARTOIS – FCU ARTOIS
Pôle Accompagnement des Carrières
9 rue du Temple – BP 10665
62030 Arras

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE